



GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

ENQUÊTE AUPRÈS DES COMMUNES

Analyse des réponses

Juin 2022

Le questionnaire

| | |
|-----------------------------------------|---------|
| A. Administration du questionnaire | 3 |
| B. Profil des enquêtés | 4 à 5 |
| C. Documents d'urbanisme locaux | 6 à 7 |
| D. Accompagnement par le Syndicat Mixte | 8 à 9 |
| E. Compatibilité avec le SCoT | 10 à 12 |
| F. Le SCoT : perception et attentes | 13 à 23 |

A. Administration du questionnaire

Questionnaire en ligne

20 avril 2022 : Invitations par courrier postal adressé aux maires des 108 communes du SCoT, accompagné du rapport d'activité 2021 et d'une fiche de présentation du SCoT

- relances mail début mai
- relances téléphoniques

Clôture du questionnaire le 24 mai 2022.

The screenshot shows the top part of a questionnaire page. At the top right, there are four buttons: 'Modifier', 'Formulaire', 'Résultats', and 'Partager'. Below these is the title 'BILAN SCoT - L'Enquête des Communes' and the logo for 'GRAND ROVALTAIN', which is the 'Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain - Drôme-Ardèche'. The main text reads: 'Merci d'avance pour votre participation à ce sondage. Vos réponses nous permettront d'améliorer notre action au plus près des besoins de vos territoires. Notre Vice-Présidente Sylvie Gaucher et nos Vice-Présidents Xavier Angeli et Franck Soullignac, en charge de l'évaluation du SCoT, s'appuieront sur vos réponses pour enrichir le bilan en cours d'élaboration.' Below this, it states 'Ce questionnaire s'adresse aux maires et leur adjoint en charge de l'urbanisme.' and 'Temps estimé : 15 minutes'. A note says 'Les questions marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires.' There is a link for 'Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données RGPD : + d'infos'. At the bottom of the page, there is a button that says 'PAGE SUIVANTE >' and a footer with contact information: 'Pour contacter l'auteur-riche de ce formulaire, cliquez ici' and 'Ne communiquez aucun mot de passe via Framafoms.'

B. Profil des enquêtés

B1. Représentativité du territoire

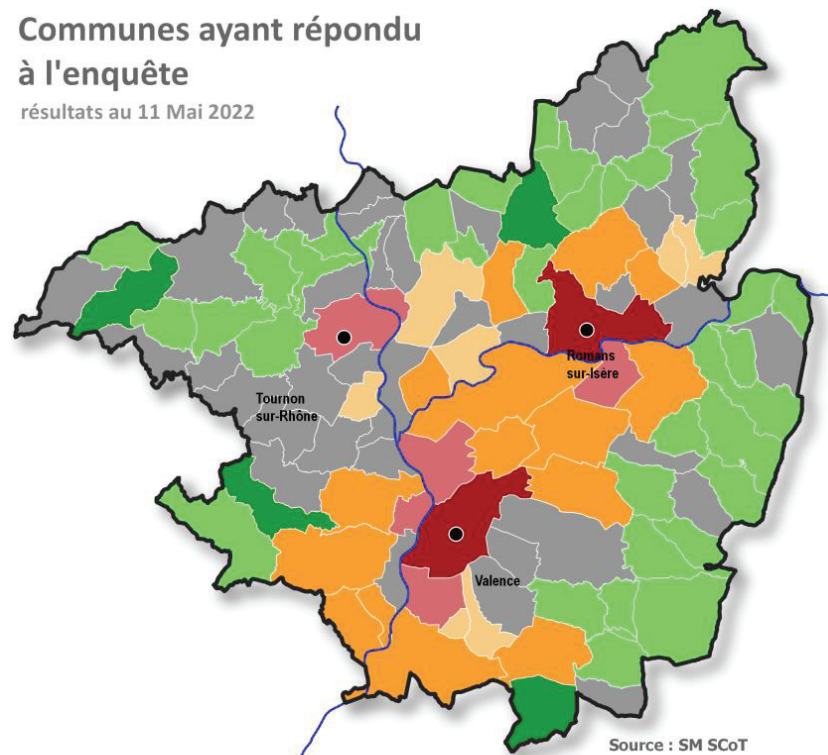
74 réponses

- représentant **85%** de la population
- **71 communes**
- Tous les niveaux d'armature bien représentés
- Bonne répartition géographique
- Poids élevé des villages, nécessité d'une analyse par espace (**urbain / périurbain / rural**)

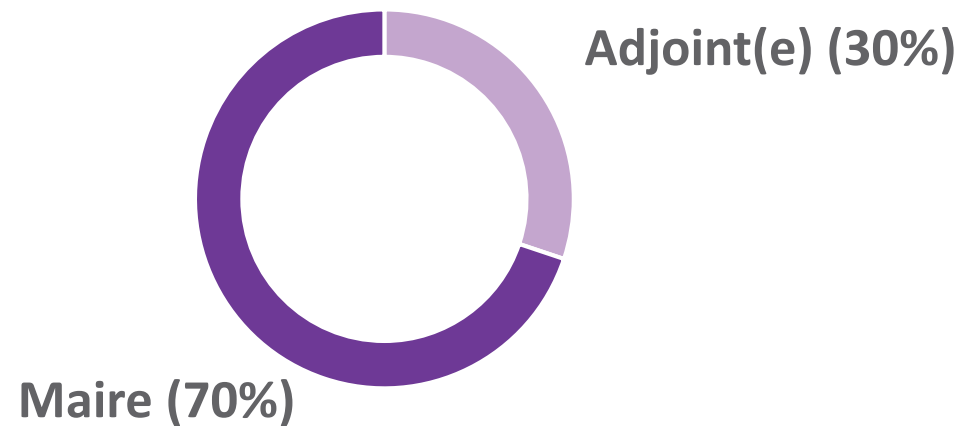
| Type de Commune (Armature) | Représentativité |
|----------------------------|------------------|
| Ville Centre | 100% |
| Pole Urbain | 100% |
| Bourg Centre | 75% |
| Village Périurbain | 64% |
| Pole Périurbain | 63% |
| Village rural | 60% |
| Ex Pays St Félicien | 57% |

Communes ayant répondu à l'enquête

résultats au 11 Mai 2022



B2. Quelle est votre fonction au sein de la commune ?



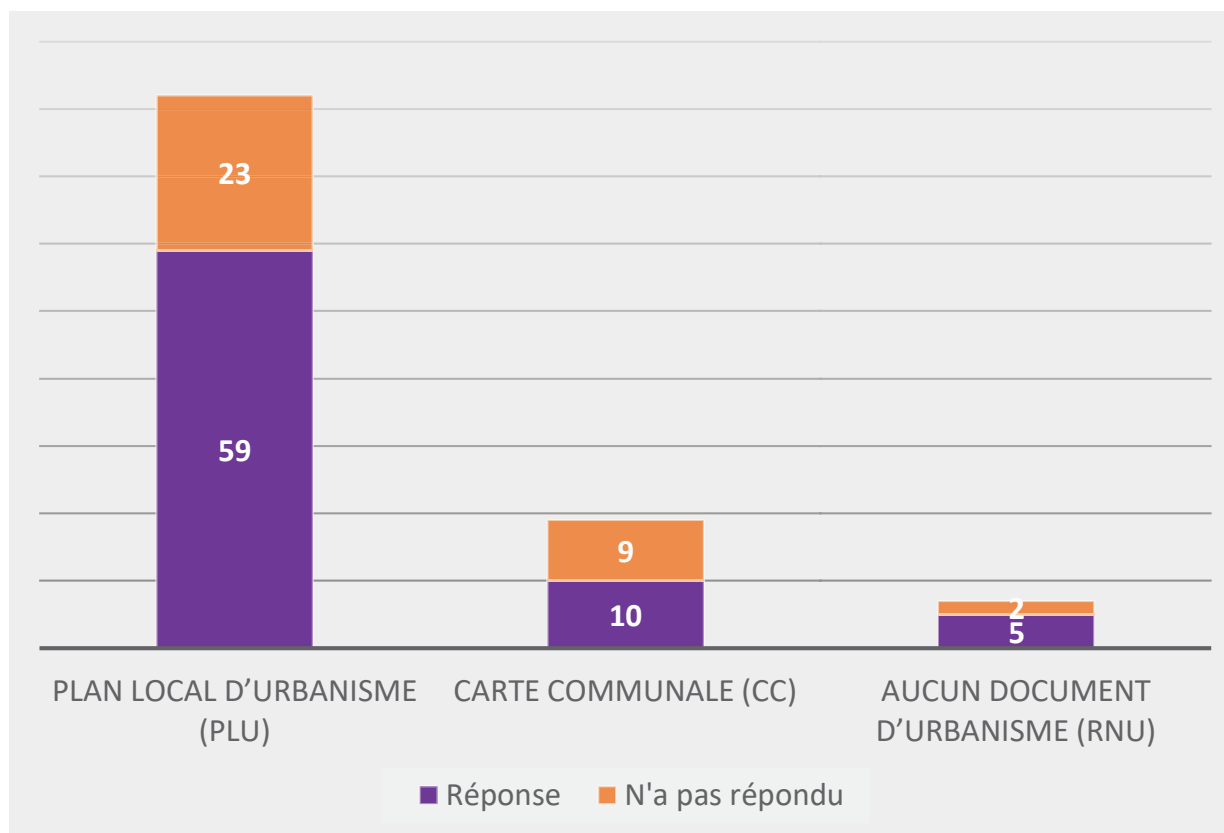
- Le questionnaire ne donnait pas la possibilité à un technicien de répondre.
- A noter que le taux de « sans avis » est parfois élevé sur certaines questions. Cela concerne en particulier des élus ayant pris leur fonction pour la 1^{ère} fois en 2020 et/ou qui n'ont pas été amenés à faire évoluer le document d'urbanisme communal entre 2017 et 2022.

C. Documents d'urbanisme locaux

C1. Quel est le document d'urbanisme applicable sur votre commune ?

80% des enquêtés ont un PLU en vigueur sur leur commune.

Les communes ayant une carte communale sont légèrement moins représentées.



C2. Quels sont les motifs à l'origine de la modification/révision de votre document d'urbanisme lors de ces 5 dernières années ?

Quel que soit le type de commune

- Motifs principaux : *Accueillir de nouveaux habitants et se mettre en conformité avec la réglementation nationale.*
- En deuxième lieu : *Mise en compatibilité avec SCoT et PLH.*

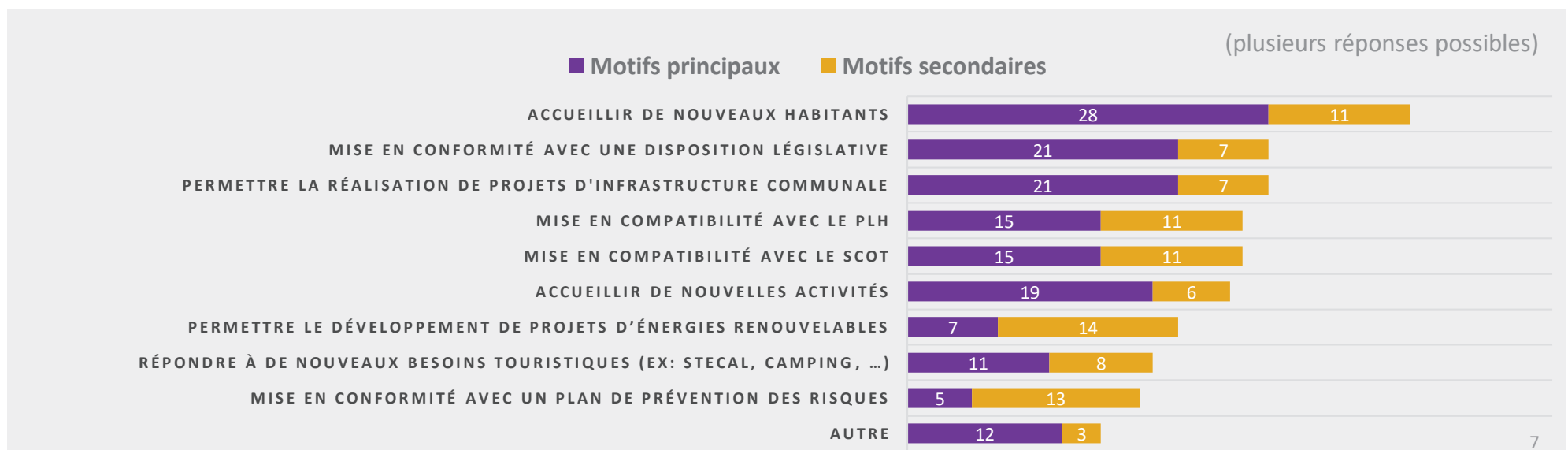
A noter : **80%** des communes ayant répondu au questionnaire ont procédé à une modification/révision de leur document d'urbanisme sur les 5 dernières années.

En espace **urbain** et **périurbain**

- *Accueillir de nouvelles activités* est un motif important.

En espace **rural**

- *La réalisation de projets d'infrastructure* est un motif important.



D. Accompagnement par le Syndicat Mixte

D1. Type d'accompagnement

3/4 ont répondu avoir été accompagnés par le syndicat lors de ces 5 dernières années dont la **moitié** via des réunions de travail et/ou réunion PPA.



A noter : toutes les communes ont reçu les outils d'accompagnement du SCoT (*Classeur du SCoT incluant les carnets thématiques, fiches outils, vadémécum,...*).

2/3 ont répondu avoir utilisé régulièrement ces outils.



Les communes qui ont répondu ne pas avoir été accompagnées sont principalement les communes dont le document d'urbanisme n'a pas évolué ou qui n'ont pas de PLU (RNU).

D2. Utilité de l'accompagnement

- **81 %** considèrent que l'accompagnement du SM SCoT a permis de les **aider** dans leur travail de réalisation du document d'urbanisme.
- **60%** pensent que l'accompagnement a permis **d'améliorer** le projet (**90%** pour ceux qui ont bénéficié d'un accompagnement à la fois direct - réunions - et indirect - classeur du SCoT).

Quelques commentaires en complément des réponses

« Le SCoT a pris une véritable place aux cotés des communes et des intercommunalités dans l'accompagnement et le conseil en matière d'urbanisme mais plus largement dans les domaines du développement territorial. L'appui technique est aujourd'hui reconnu et apprécié. » - Commune périurbaine

« Les fiches pratiques reçues en mairie du "Classeur SCoT" sont intéressantes et très utiles au quotidien, notamment dans l'évolution du PLU. » - Commune urbaine

« Au final, je considère que je ne connais pas suffisamment les pratiques du SCOT. Que parfois, en tant qu'élus nous voyons cela plutôt comme des contraintes qui nous sont imposées et non comme un outil, sans doute à tort... » - Commune rurale

E. Compatibilité avec le SCoT

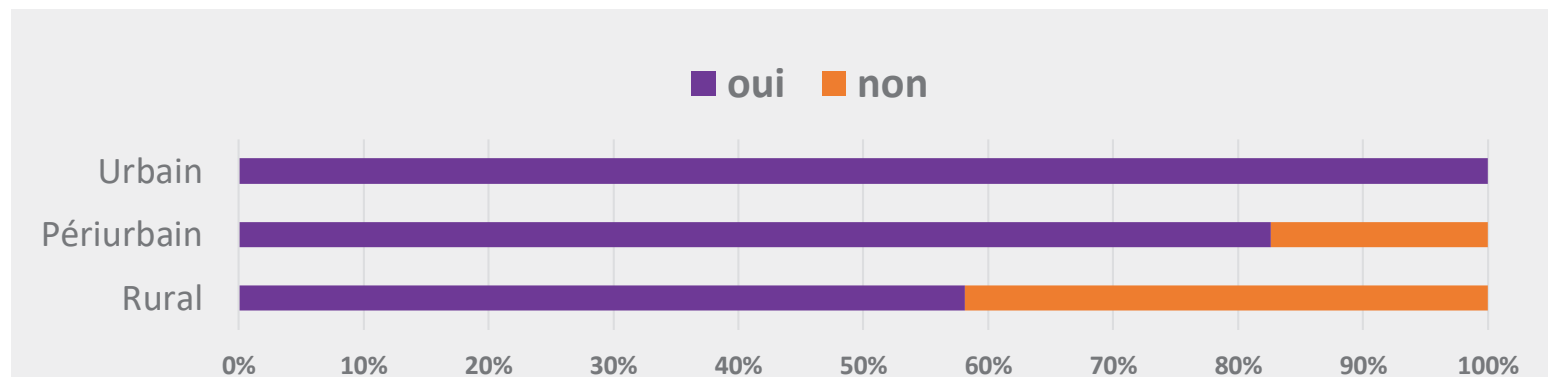
E1. Suite à l'approbation du SCoT, votre commune a-t-elle vérifié la compatibilité de son PLU ou de sa carte communale avec le SCoT ?

Une très forte proportion de communes **urbaines** (100%) et **périurbaines** (83%) ont fait un travail de vérification de la compatibilité avec le SCoT.

Communes **rurales** : **58%** ont réalisé un travail de vérification.

Les raisons évoquées :

- Manque de ressources (humaines et/ou financières)
- Jugé non prioritaire
- Document d'urbanisme récent au moment de l'approbation du SCoT
- En RNU → Pas de mise en compatibilité



E2. Accompagnement spécifique dans le cadre de la vérification de la compatibilité devant intervenir dans les 3 années suivants l'approbation du SCoT (2017-2020)

70% des communes, qui ont vérifié la compatibilité de leur document d'urbanisme, ont fait appel à un **prestataire**.

23% ont fait également appel au **Syndicat Mixte du SCoT**.

Ces chiffres tiennent compte du fait que de nombreuses communes ont révisé ou modifié leur document d'urbanisme durant cette période et y ont associé le syndicat.

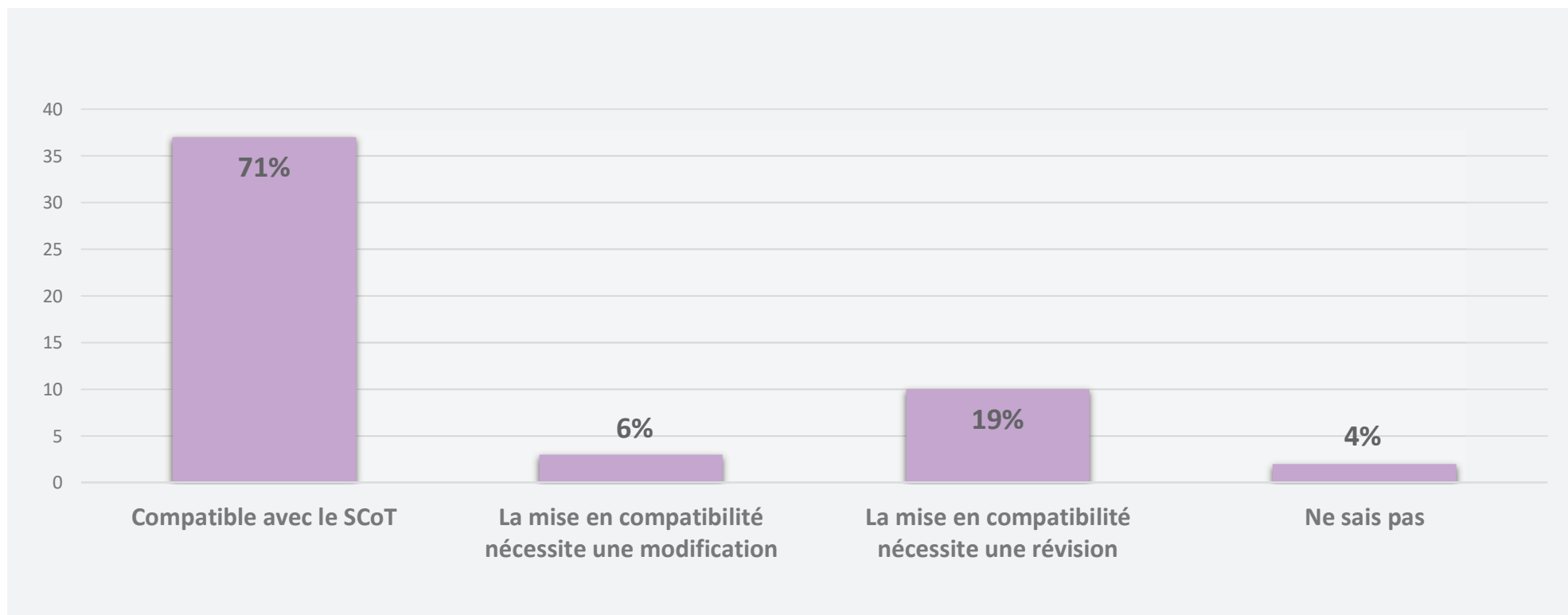
62% des communes **urbaines** ont travaillé, tout ou partie, **en régie**.

Les Services de l'Etat et Intercommunaux auraient été peu sollicités sur cette question.

Quelles ont été les conclusions de cette analyse ?

71% des analyses ont présenté une **compatibilité avec le SCoT**.

19% des analyses ont montré la nécessité d'une **révision**, principalement dans des villages ruraux



F. Le SCoT

Le SCoT fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement

Les questions suivantes s'intéressent à :

- La manière dont sont traitées certaines thématiques dans le SCoT
- La complexité à les intégrer dans les documents d'urbanisme
- Les thématiques qu'il serait intéressant d'approfondir

Le SCoT est le premier garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle des trois intercommunalités (EPCI) qui composent le Grand Rovaltain. Toutefois, il convient de noter que **l'origine** des règles figurant dans le SCoT et de leurs **cibles** ne sont pas identiques pour toutes les thématiques.

Origine : Pour certaines, comme la thématique de l'eau, le SCoT doit prendre en compte les documents de rang supérieur : SDAGE et SAGE et traduire les règles qui en découlent ;

Cible : Pour d'autres, comme la mobilité et la transition énergétique, le SCoT ne s'applique pas directement aux communes mais aux documents de la responsabilité des EPCI ou leur autorités organisatrices (PDU de VRA et CCRC, Schéma des mobilités durables d'Arche Agglo, PLH, PCAET).

F1. Dans votre esprit, comment sont traitées les thématiques suivantes dans le SCoT ? (1/2)

Les différentes thématiques sont globalement considérées comme traitées de manière **satisfaisante**, quel que soit le type de commune.

[+] Le traitement de la thématique jugée la plus satisfaisante est « *Biodiversité et trames écologiques* ».

[-] « *L'amélioration des Mobilités et les Déplacements* » est traitée de manière *satisfaisante* autant que *qu'insuffisante*, sachant que la définition opérationnelle et la mise en œuvre revient exclusivement aux EPCI comme indiqué ci-avant.

En espace **urbain**

[+] « *Densité de Logements et Consommation foncière* » ressorte comme bien traitée.

[-] à l'inverse de « *Ressources en Eau* » et « *Formes Urbaines et Habitat* », ce qui s'explique par le fait que la gestion de la ressource en eau relève du SDAGE et du SAGE.

En espace **périurbain**

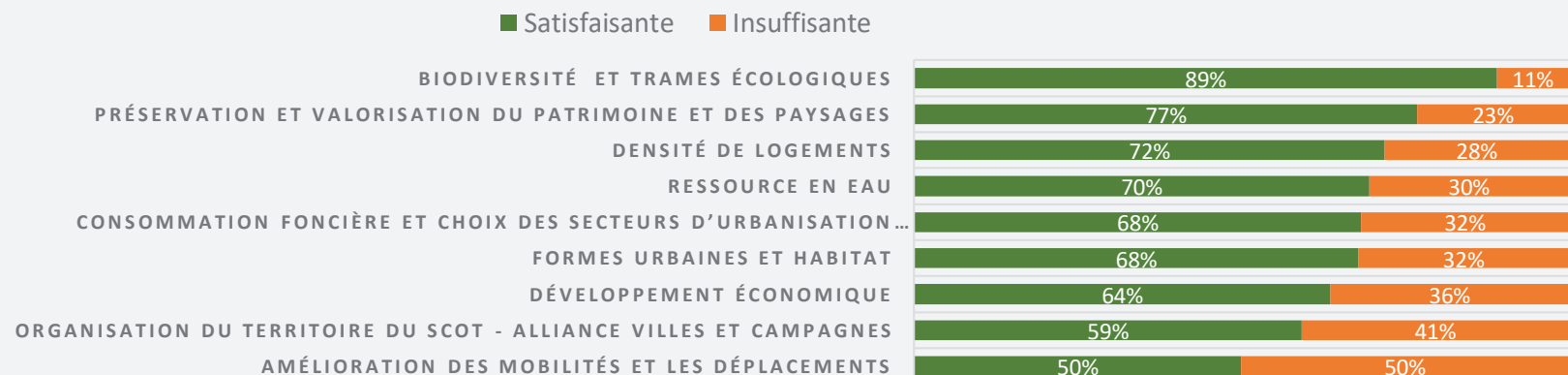
[+] « *Densité de Logements* » et « *Préservation des paysages* » apparaissent bien traitées.

[-] « *Développement éco* » et « *Organisation territoriale* » insuffisamment traitées.

En espace **rural**

A noter : beaucoup de réponses « sans avis »

[-] « *Organisation territoriale – Alliance villes et villages* » apparait insuffisamment traitée.



F1. Dans votre esprit, comment sont traitées les thématiques suivantes dans le SCoT ? (2/2)

| | urbain | périurbain | rural |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------|------------------------------|
| Biodiversité et trames écologiques | +++ | +++ | +++ Beaucoup de sans avis |
| Préservation et valorisation du patrimoine et des paysages | + | +++ Beaucoup de sans avis | ++ |
| Densité de logements | +++ | +++ | ++ |
| Ressource en eau | + | ++ Beaucoup de sans avis | ++ Beaucoup de sans avis |
| Consommation foncière et choix des secteurs d'urbanisation (enveloppes et front urbain) | +++ | ++ | ++ |
| Formes urbaines et habitat | + | ++ | ++ Beaucoup de sans avis |
| Développement économique | ++ | + | ++ |
| Organisation du territoire du SCoT - Alliance villes et campagnes | +++ | + | ++ Beaucoup de sans avis |
| Amélioration des mobilités et les déplacements | + | + | ++ Beaucoup de sans avis |

Légende

+++

bien traité pour plus de 85% des réponses

++

bien traité pour 60 à 85% des réponses

+

bien traité pour 40 à 60% des réponses

F2. Parmi les thématiques suivantes traitées dans le SCoT, comment jugez-vous la facilité d'intégration dans votre document d'urbanisme ? (1/2)

Quel que soit le type de commune

[+] « Préservation du Patrimoine et des paysages » et « Biodiversité » sont des thématiques *plutôt simples* à intégrer dans les documents d'urbanisme.

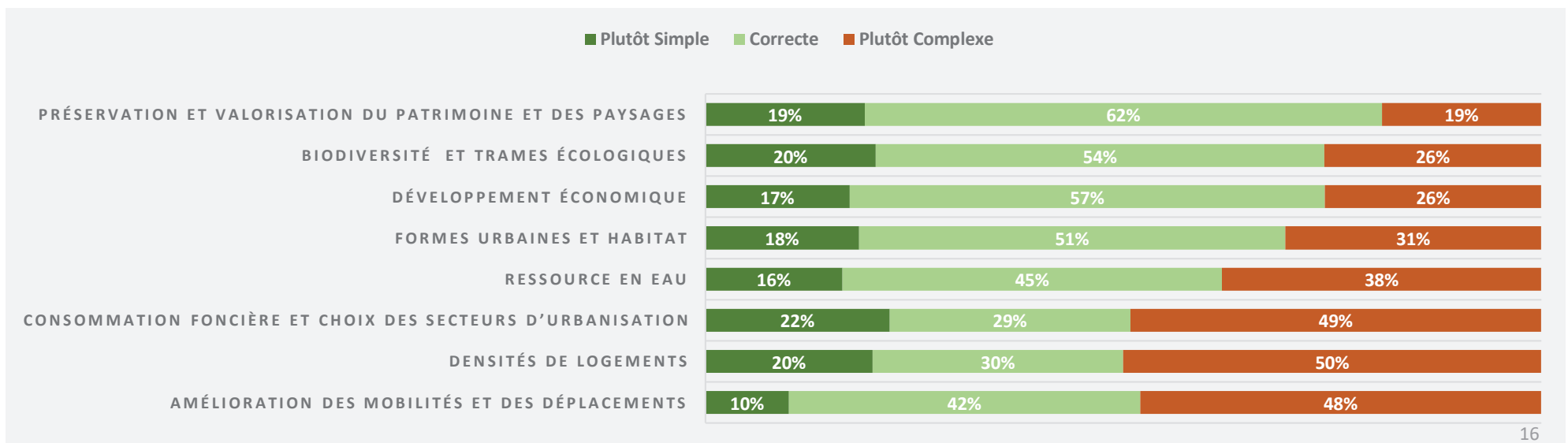
[-] « L'amélioration des Mobilités », « les densités de logements » et « la consommation foncière et choix des secteurs d'urbanisation » sont jugées *plutôt complexes* à intégrer. « Ressource en Eau » est la thématique qui a générée le + de « *sans avis* ».

Communes urbaines

[+] Toutes les thématiques sont *plutôt simples* à intégrer.

Communes rurales

[-] « Densité de Logements » et « Consommation foncière et choix des secteurs d'urbanisation » sont majoritairement jugées comme des thématiques *plutôt complexes* à intégrer.



F2. Parmi les thématiques suivantes traitées dans le SCoT, comment jugez-vous la facilité d'intégration dans votre document d'urbanisme ? (2/2)

| | urbain | périurbain | rural |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------|-----------------------------|
| Préservation et valorisation du patrimoine et des paysages | +++ | +++ | ++ |
| Biodiversité et trames écologiques | +++ | ++ | ++ Beaucoup de sans avis |
| Développement économique | +++ | + | ++ Beaucoup de sans avis |
| Formes urbaines et habitat | +++ | ++ | ++ Beaucoup de sans avis |
| Ressource en eau | ++ | +++ Beaucoup de sans avis | ++ Beaucoup de sans avis |
| Consommation foncière et choix des secteurs d'urbanisation (enveloppes et front urbain) | +++ | + | ○ |
| Densités de logements | ++ | + | ○ |
| Amélioration des mobilités et des déplacements | ++ | + | ++ Beaucoup de sans avis |

Légende

+++

Correcte, voire simple pour plus de 85% des réponses

++

Correcte, voire simple pour 60 à 85% des réponses

+

Correcte, voire simple pour 40 à 60% des réponses

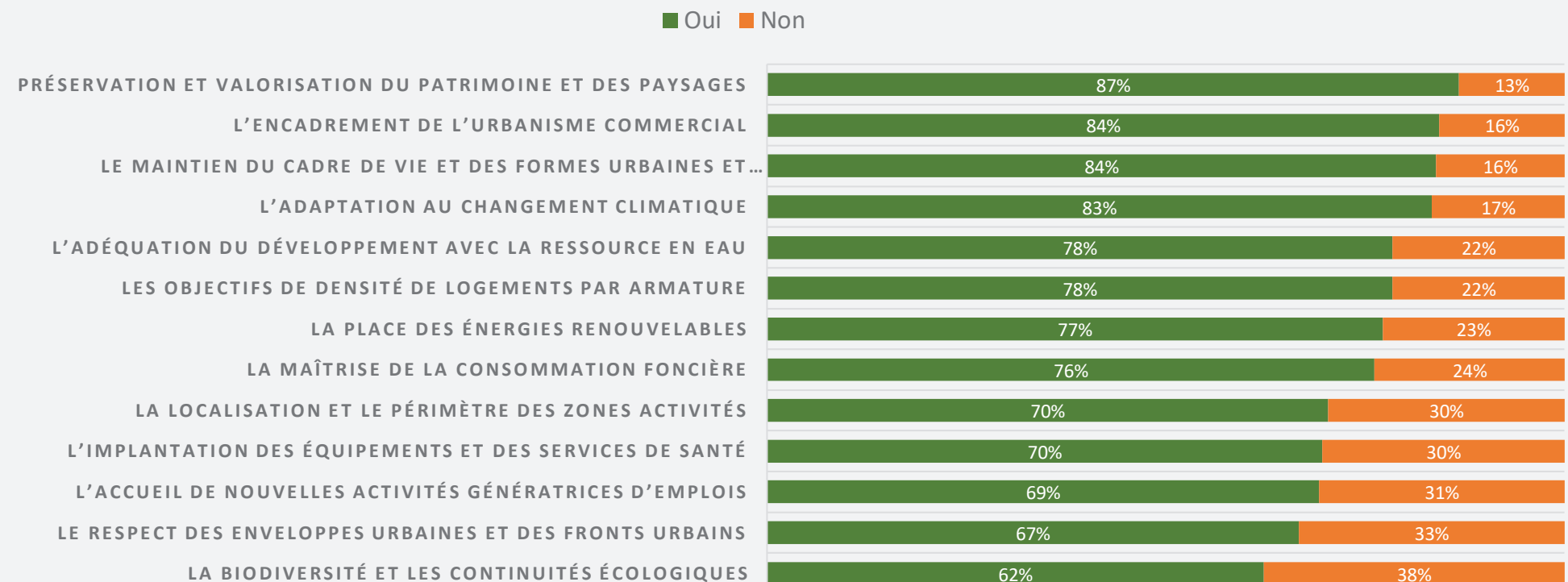
○

plutôt complexe

F3. Selon vous, quelles sont les thématiques que le SCoT devrait approfondir ? (1/2)

Les thématiques méritant d'être approfondies en priorité sont :

- La Préservation et valorisation du patrimoine et des paysages (communes **rurales** essentiellement),
- L'encadrement de l'urbanisme commercial (communes **urbaines et périurbaines** essentiellement),
- Le maintien du cadre de vie et des formes urbaines et villageoises adaptés à chaque territoire (communes **périurbaines et rurales** essentiellement),
- L'adaptation au changement climatique (Tout type de commune),
- La maîtrise de la consommation foncière (communes **urbaines et rurales** essentiellement),
- La place des énergies renouvelables (communes **périurbaines** essentiellement).



F3. Selon vous, quelles sont les thématiques que le SCoT devrait approfondir ?(2/2)

| | urbain | périurbain | rural |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|------------|---------|
| Préservation et valorisation du patrimoine et des paysages | | | 2ieme |
| L'encadrement de l'urbanisme commercial | 1er | 4ieme | |
| Le maintien du cadre de vie et des formes urbaines et villageoises adaptés à chaque territoire | dernier | 1er | 1er |
| L'adaptation au changement climatique | 3ieme | 2ieme | 4ieme |
| L'adéquation du développement avec la ressource en eau | 4ieme | | |
| Les objectifs de densité de logements par armature | | | |
| La place des énergies renouvelables | | 3ieme | |
| La maîtrise de la consommation foncière | 2ieme | | 3ieme |
| La localisation et le périmètre des zones activités | | | |
| L'implantation des équipements et des services de santé | | | |
| L'accueil de nouvelles activités génératrices d'emplois | | dernier | |
| Le respect des enveloppes urbaines et des fronts urbains | | | |
| La biodiversité et les continuités écologiques | | | dernier |

F4. Après 5 ans de mise en œuvre, comment jugez-vous l'efficacité du SCoT dans les domaines suivants ?

Le SCoT est jugé **efficace** sur :

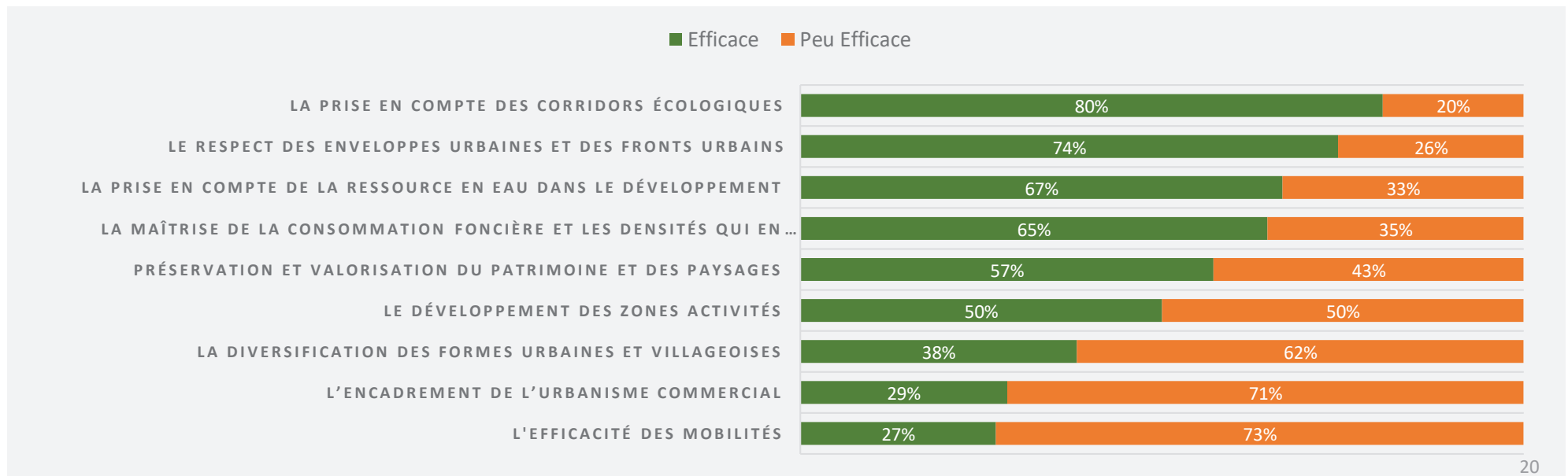
- La prise en compte des corridors écologiques
- Le respect des enveloppes urbaines et des fronts urbains
- La prise en compte de la ressource en eau dans le développement
- La maîtrise de la consommation foncière et les densités qui en découlent

L'avis tient compte du schéma approuvé et de l'accompagnement des communes et des avis donnés par le SCoT.

L'efficacité du SCoT **est jugée insuffisante** sur :

- La diversification des formes urbaines et villageoises
- L'encadrement de l'urbanisme commercial
- L'efficacité des mobilités

A noter : taux de réponse « **sans avis** » élevé à cette question.



F5. Ces densités vous semblent-elles être un maximum supportable pour votre commune au regard des aspirations de ses habitants et leurs besoins ? (1/2)

En répondant **OUI : 67%** des enquêtés jugent que les densités actuelles du SCoT sont le maximum « supportables ».

En répondant **NON : 31,5%** des enquêtés considèrent la densité actuelle comme excessive.

Une seule commune (rurale) pense que les objectifs de densité peuvent encore augmenter.

Extrait du DOO :

| Niveau d'armature territoriale | Objectifs de densité moyenne en logement/hectare | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------|-----------|
| | 2016-2025 | 2026-2040 |
| Village rural | 15 | 18 |
| Village périurbain | 17 | 20 |
| Bourg centre | 20 | 25 |
| Pôle périurbain | 26 | 32 |
| Pôle urbain | 35 | 40 |
| Ville centre | 48 | 52 |

F5. Les densités maximales de logements (2/2)

Quelques autres propositions non chiffrées et commentaires :

« Donner un chiffre est impossible. Il doit être adapté à chaque village et tenir compte de sa situation. »

Les contraintes de "quotas" imposés nuisent fortement au développement de nos villages (perte des services et des commerces, agriculteurs non remplacés, fermetures de nos écoles, pas de moyens de transports...). »

« Une différenciation devrait être envisagée dans les zones rurales de montagne. »

« Pour les villages ruraux ou périurbains, la moitié serait un maximum. Plus la densité est importante, plus cela engendre des conflits. »

« La densité en milieu rural est trop élevée pour pouvoir attirer de nouveaux arrivants qui veulent faire l'effort de la distance supplémentaire à condition d'avoir de l'espace. »

De plus, nous ne pouvons pas non plus rénover le patrimoine bâti agricole au profit de nouveaux propriétaires non agricoles. »

« On empêche les petites communes de consommer les terres agricoles en périphérie (pas toujours très praticable) pour l'extension du village, mais on laisse s'implanter des zones commerciales au milieu de rien sur des terres agricoles plates. »